



Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor

Maison Départementale des Sports

18 Rue Pierre de Coubertin

22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02 96 76 25 41

Mél : contact@cdv22.com

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL 2022

Le Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor propose de mettre Monsieur Christophe Le Cotten à la disposition **du Centre Nautique**, du ____ 2022 au ____ 2022, pour __ journées.

Sa mission sera l'encadrement de la voile légère et/ou Char à voile.

Le tarif pour cette prestation à la journée est de 170€. (**Le tarif journalier inclus les frais de transport.**)

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le tarif pour cette prestation, à la journée (base 7 H) est fixé à 170 € toutes charges comprises et 115€ pour une demi-journée (base 3h30).

Toute heure supplémentaire effectuée sera facturée 20€. Un programme prévisionnel doit fixer l'heure de début et de fin de la mise à disposition (présence effective sur la structure). Ce programme prévisionnel est confirmé ou modifié à l'issue de cette mise à disposition.

En cas de désistement :

- A moins d'une semaine de la date convenue, la mise à disposition vous sera facturée dans sa totalité.
- A 3 semaines de la date convenue, des frais de pénalités vous seront facturés à hauteur de 20% de la facturation de la mise à disposition initialement prévue.

Pour le club

Fait à

le,

Pour le CDV22

Fait à Ploufragan le

Signature

Pierre LE BOUCHER

Planning prévisionnel

Dates	journée	demi-journée	* Horaires (début-fin)